Julie Roberge
2007/01/01

Et le baccalauréat international dans tout ça?

Le cours de littérature du baccalauréat international (BI) doit permettre à l'élève de se familiariser avec la littérature et avec les techniques de la critique littéraire ; il doit aussi l'amener à découvrir différents textes littéraires qui lui ouvriront autant d'horizons. Au-delà de ces considérations plutôt scolaires, le cours de littérature vise surtout à « amener [l'élève] à lire pour le plaisir et à [s]'intéresser à la littérature tout au long de [sa] vie[2] ».

Les épreuves de français du BI, de leur côté, visent un certain nombre d'objectifs, notamment celui d'évaluer la capacité des élèves à communiquer de façon efficace, tant à l'oral qu'à l'écrit. Comme ils reçoivent deux diplômes, le DEC et le diplôme du BI, les élèves inscrits au BI doivent se soumettre à deux épreuves : l'épreuve uniforme de français du Québec (l'EUF) et les épreuves de français dont les exigences sont dictées par l'Organisation du baccalauréat international (IBO). Les élèves inscrits dans l'un des cégeps francophones offrant le programme du BI suivent le cours Français A1 niveau supérieur, qui comprend quatre cours de littérature. Ils passent l'EUF à leur troisième session, en décembre.

Pour comprendre les exigences liées à l'évaluation dans le cadre du BI, il faut d'abord savoir que les enseignants et enseignantes de français doivent concevoir une « grille des lectures » à partir de listes fournies par l'IBO. Cette grille comprend 15 œuvres, regroupées en quatre parties :

1. la partie 1 présente trois œuvres de littérature mondiale (des traductions d'œuvres venant de différents coins du monde, tous genres confondus) ;

2. la partie 2 comprend quatre œuvres de quatre genres différents (roman, théâtre, poésie, récit, conte et nouvelle, essai) ;
3. la partie 3 est composée de quatre œuvres d'un même genre (dont le roman, la poésie ou le théâtre) ;
4. finalement, quatre œuvres au choix de l'établissement sont étudiées dans la partie 4.

Les professeurs et professeures de français du BI, où qu'ils enseignent dans le monde, doivent fournir à l'IBO la liste des lectures faites par leurs élèves pendant leurs deux années d'études, de façon à orienter les examinateurs et examinatrices dans la conception des examens.

Les types d'examens

La note finale obtenue par l'élève au BI est composée d'épreuves externes, corrigées par des examinateurs ou examinatrices de l'IBO, et internes, évaluées par les enseignants et enseignantes. Les quatre épreuves externes valent 70 p. 100 de la note finale et sont des évaluations écrites ; les deux épreuves internes, comptant pour les 30 p. 100 restants, sont des exposés oraux. Deux des épreuves externes et les deux épreuves internes ont lieu en cours d'études.

Les évaluations en cours d'études

Quatre épreuves ont lieu au cours des deux années d'études : deux exposés oraux et deux travaux de littérature mondiale. Elles comptent pour 50 p. 100 de la note finale de l'élève, si bien qu'avant même de se présenter aux examens finaux, l'élève a déjà récolté la moitié de ses points. C'est l'établissement (lire : les enseignants et enseignantes de français…) qui décide des moments où se déroulent ces épreuves. Généralement, elles ont surtout lieu en deuxième année d'études, de façon à permettre à l'élève d'avoir développé les connaissances et les compétences utiles à la réalisation de ces travaux.

LES EXPOSÉS ORAUX

Les deux exposés oraux comptent chacun pour 15 p. 100 de la note finale de l'élève. La première activité orale est un commentaire composé, d'une durée de 15 minutes. L'élève ne connaît pas à l'avance le texte qui lui sera soumis au moment de l'exposé, mais il ou elle sait qu'il provient du corpus de la partie 2 (les quatre genres). Au moment de son rendez-vous avec son enseignant ou enseignante, ce dernier ou cette dernière remet à l'élève un extrait, avec deux questions d'orientation pour l'aider dans la planification de son commentaire, et il ou elle dispose de 20 minutes pour se préparer. L'élève doit ensuite réaliser son commentaire composé oral en parlant seul pendant 9 à 12 minutes, puis l'enseignant ou l'enseignante lui pose des questions. L'exposé – et la réponse aux questions – dure un maximum de 15 minutes.

L'enseignant ou l'enseignante doit enregistrer le commentaire composé oral de l'élève pour qu'un examinateur ou une examinatrice de l'IBO puisse écouter quelques cassettes judicieusement choisies, afin « d'approuver » la note octroyée. C'est ce que l'IBO appelle la « modération » de l'évaluation : ainsi, l'examinateur ou l'examinatrice peut augmenter ou réduire la note octroyée par l'enseignant ou l'enseignante.

La seconde activité orale peut prendre plusieurs formes. Il s'agit d'une présentation individuelle d'un sujet choisi par l'élève, basé sur une ou plusieurs œuvres de la partie 4. Cette présentation peut être une discussion structurée, un exposé oral plus formel ou un jeu de rôle, par exemple. D'une durée de 10 à 15 minutes, elle n'a pas à être enregistrée. La note donnée par l'enseignant ou l'enseignante est appliquée telle quelle dans le cumul des notes de l'élève.

LES TRAVAUX DE LITTÉRATURE MONDIALE

L'élève doit rédiger deux travaux de littérature mondiale en cours d'études, et chacun d'eux compte pour 10 p. 100 de la note finale ; ces travaux sont évalués à l'externe, c'est-à-dire par un examinateur ou une examinatrice de l'IBO. Pour ces travaux, l'élève se base sur les ouvrages de la partie 1 (œuvres de littérature mondiale) et chaque texte doit compter entre 1000 et 1500 mots.

Le premier travail est une étude comparative d'au moins deux des trois œuvres proposées dans la partie sur la littérature mondiale (partie 1). Le second travail doit être basé sur la troisième œuvre lue : il peut s'agir d'une étude comparative avec une

œuvre de littérature francophone vue dans le reste du programme, d'un travail de création ou d'une étude approfondie sur cette troisième œuvre.

Les évaluations en fin d'études

Deux épreuves écrites sont exigées de l'élève, à la toute fin de ses études. Dans les deux cas, il ou elle dispose de deux heures pour rédiger son examen, lequel doit se faire au stylo et sans utiliser de liquide correcteur. De plus, les ouvrages linguistiques (dictionnaire, grammaire ou manuel de conjugaison, par exemple) sont interdits. Chaque épreuve compte pour 25 p. 100 de la note finale. Même si l'IBO n'indique pas de nombre de mots requis pour ces épreuves, l'élève qui veut faire une bonne rédaction écrit généralement entre 700 et 1000 mots.

ÉPREUVE 1 : LE COMMENTAIRE COMPOSÉ

Les enseignants et enseignantes de français ayant envoyé à l'IBO leur grille des lectures, l'examinateur ou l'examinatrice responsable de concevoir l'épreuve 1 des examens finaux doit choisir des œuvres qui n'auront pas été étudiées par les élèves et qui, idéalement, ne figurent même pas dans la liste des œuvres proposées initialement aux enseignants par l'IBO pour la construction de leur grille.

Pour cette première épreuve, l'élève reçoit deux extraits, généralement un texte narratif et un poème. Il ou elle rédige un commentaire composé sur un seul des textes proposés. Le commentaire composé du BI doit être présenté selon des règles plutôt strictes quant à la compréhension et à l'analyse des extraits ainsi que du contenu de la rédaction. L'élève doit donc faire preuve de sa compréhension subtile et de son interprétation (réflexion personnelle justifiée) du texte ainsi que de son appréciation des procédés stylistiques (analyse détaillée et convaincante des procédés et des effets qu'ils créent). Il ou elle doit également présenter un commentaire organisé et structuré, avec des citations et des exemples très bien intégrés au corps du texte, et ce, dans une langue claire, précise, concise et variée. L'élève ne dispose pas de question pour le faire : il lui revient de composer sa propre question et d'y répondre en faisant référence au texte.

ÉPREUVE 2 : LA COMPOSITION

L’épreuve 2, la composition, est basée sur les œuvres étudiées dans la partie 3 (œuvres appartenant au même genre littéraire). Six questions sont proposées à l’élève, qui n’en choisit qu’une seule pour rédiger sa composition. Pour répondre à la question choisie, l’élève se réfère à au moins deux des œuvres étudiées dans la partie 3, mais sans avoir recours aux livres, lesquels sont interdits sur les lieux de l’examen. Les questions posées peuvent notamment traiter de l’évolution des personnages, des héros, des thèmes (l’amour, la mort, la solidarité, par exemple), de l’importance du narrateur ou des didascalies, des lieux ou de l’époque décrits, des sources d’inspiration des auteurs, du rôle social des œuvres étudiées… La liste pouvant s’allonger à l’infini, les élèves doivent être solidement préparés.

Dans la composition, l’élève doit faire preuve de sa connaissance et de sa compréhension des œuvres étudiées. Sa réaction à la question doit être originale et illustrée de façon persuasive en expliquant l’utilité des différents procédés stylistiques. Sa composition devra présenter une structure réfléchie, avec des exemples très bien intégrés au corps du texte, le tout dans une langue juste.

La notation

Comme on vient de le voir, l’élève du BI passe par une gamme très serrée d’évaluations, qu’elles aient lieu pendant les deux années d’études ou à la toute fin, au moment de la session d’examens, au début de mai.

Pour les exposés oraux, les travaux de littérature mondiale et les deux épreuves finales, on utilise des grilles d’évaluation critériée. Ces grilles, conçues par les docimologues de l’IBO, comprennent généralement six niveaux de qualité : 0. Absence (l’élève n’atteint pas le niveau 1) ; 1. Limitée ; 2. Certaine ; 3. Satisfaisante ; 4. Bonne ; 5. Excellente. Le libellé des critères d’évaluation fait qu’il est possible pour un élève d’obtenir la note parfaite à une évaluation. Il faut surtout comprendre qu’une note de 3/5 à un critère est tout à fait satisfaisante dans l’esprit de l’IBO. Cinq points (sur 25) sont attribués à l’évaluation de la langue écrite. Contrairement aux habitudes québécoises, l’IBO corrige tous les aspects de la langue de façon qualitative, en observant la clarté, la variété, la précision et la concision de la langue écrite, la précision et la richesse du vocabulaire, l’efficacité du registre de langue utilisé ainsi que

les erreurs d'orthographe d'usage, d'orthographe grammaticale et syntaxiques commises par l'élève. Par exemple, l'élève obtiendra la note de 3/5 (60 %) s'il ou si elle utilise une « langue généralement claire et cohérente : l'usage de la langue est suffisamment clair et cohérent ; seulement quelques défaillances sérieuses dans la grammaire, l'orthographe ou la syntaxe ; un certain soin dans le choix du vocabulaire, des expressions idiomatiques et du style ; registre approprié à l'analyse littéraire[3] ».

On remarque que 85 p. 100 des notes sont soumises soit à une évaluation externe (travaux écrits), soit à une modération (commentaire oral). Ces évaluations faites par des examinateurs et examinatrices accrédités de l'IBO créent une pression indiscutable sur l'élève, vous vous en doutez, mais également sur les enseignants et enseignantes. Ces derniers doivent non seulement préparer leurs élèves à bien réussir les six épreuves qui composent leur note finale, mais aussi répondre aux différentes exigences techniques de l'IBO.

La note finale de l'élève au BI est une note sur 7 points. Chaque année, l'IBO crée un barème de notation. Par exemple, pour une année donnée, les notes comprises entre 93 et 100 équivalent à 7/7. Pour réussir son cours de français et les cinq autres cours[4] soumis à l'évaluation BI, l'élève doit obtenir 4/7 dans chacune des six disciplines et au moins 24/45 en additionnant les notes de ces six disciplines étudiées et les points obtenus (maximum 3) pour son mémoire de recherche et son essai de *Théorie de la connaissance…* Comme on le voit, l'évaluation des apprentissages des élèves du BI témoigne réellement de leur progression et de leurs acquis.

Le baccalauréat international est un programme enrichi qui « favorise l'éducation de la personne dans sa globalité, en mettant l'accent sur son développement intellectuel, personnel, affectif et social dans tous les domaines de la connaissance[5] ».
L'évaluation par l'IBO des travaux des élèves va tout à fait en ce sens : permettre à ces derniers de mettre à profit leurs connaissances littéraires, dans des situations de communications orales et écrites.

1 Formatrice accréditée, Français B, A2 et A1, IBNA (*International Baccalaureate in North America*). Retour

2 IBO (1999). *Programme de français, langue A1*, p. 6. Retour

3 IBO (1999). *Programme de français, langue A1*, p. 51. Retour

4 Les six disciplines soumises à l'évaluation par l'IBO sont Langue A1 (groupe 1), Deuxième langue (groupe 2), Individus et société (groupe 3), Sciences expérimentales (groupe 4), Mathématiques et informatique (groupe 5), Arts et options (groupe 6). Il revient aux établissements de choisir des cours qui correspondent à chacun des groupes. Retour

5 IBO (2006). *Présentation du profil de l'apprenant BI*, p. 2. Retour



Julie Roberge

Professeure au cégep André-Laurendeau et coordonnatrice du programme de baccalauréat international